

DEPARTEMENT

MARTINIQUE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE SCHOELCHER

Séance du mercredi 22 février 2017

NOMBRES DE MEMBRES				
En exercice	Présents	Votants		
35	22	30		
		Dont procurations		
		08		
VOIES				
Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention	N'ayant pas pris part au vote
30	00	00	00	00

Date de la convocation

17/02 /2017

Date d'affichage

17/02 /2017

Objet de la Délibération

\*\*\*\*\*

**FINANCES**

\*\*\*\*\*

**Avances de subvention**

**Exercice 2017**

Président de Séance :

Luc CLEMENTE, Maire

Secrétaire de Séance :

Patrick FLERIAG



L'an deux mille dix-sept et le **vingt-deux février** le Conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de monsieur Luc CLEMENTE, le Maire.

**Etaient présents :** MM Luc CLEMENTE, Fred DERNE, Marie GARON, Émile GONIER, Yolène LARGEN-MARINE, Félix CATHERINE, Christine ALIKER, Eric JULTAT, Christiane ROY-BELLEPLAINE épouse CLEMENTE, Patrick FLERIAG, Gérard CHAUVET, Antoine JEAN-BOLO, Marie-Claude RAQUIL, Sainte-Claire JANVIER, Dominique CUPIT, Charles ANIN, William PAULIN, Maurice JOSEPH-MONROSE, Marie Victor PAIGERAC, Patrice CHARLEBOIS, Marinette TORPILLE, Christophe AGELAN.

**Absents excusés :** MM Arlette BRAVO-PRUDENT, Raphael BORDELAIS, Josiane NAPOLY épouse PUJAR, Laurie ABAUL, Joseph Armand BRAY, Nicole DUFEAL, Maryse SOUFFLEUR épouse AUGUSTE-CHARLERY, Philippe TAIEB, Max ORVILLE, Renaud SAINT-ALBIN.

**Absents :** MM Danielle MINIETTI épouse RAYMOND, Léone VAILLANT épouse BARDURY.

**Procurations :** MM Arlette BRAVO-PRUDENT, Raphael BORDELAIS, Josiane NAPOLY épouse PUJAR, Laurie ABAUL, Joseph Armand BRAY, Maryse SOUFFLEUR épouse AUGUSTE-CHARLERY, Nicole DUFEAL, Philippe TAIEB ont respectivement donné procuration à Christine ALIKER, Félix CATHERINE, Marie Claude RAQUIL, Patrice CHARLEBOIS, Maurice JOSEPH-MONROSE, William PAULIN, Marie-Victor PAIGERAC, Christophe AGELAN.

**AVANCES DE SUBVENTIONS – EXERCICE 2017**

À la demande de monsieur le Maire, monsieur Antoine JEAN-BOLO indique que selon la réglementation comptable, les subventions sont versées après l'adoption de décisions individuelles d'attribution et/ou vote du budget.

Cependant avant le vote du budget primitif, il est possible d'y déroger par délibération du Conseil Municipal qui peut accorder une avance sur subventions.

Aussi, pour l'exercice 2017, il est proposé l'attribution d'avances pour les organismes cités ci-après, afin de leur permettre de faire face à leurs charges de gestion, notamment de personnel. Le montant proposé est égal à 3/12 environ des attributions de 2016.

Le versement effectif de ces avances se fera à compter du mois de février 2017.

**Détail des avances à accorder :**

ORGANISMES	Objet	Versées en 2015	Attribuées en 2016	Avances 2017
CE	Fonctionnement	1 750 000.00	2 070 000.00	517 500.00
CCAS	Fonctionnement	240 000.00	240 000.00	60 000.00
<b>MONTANT</b>		1 990 000.00	2 310 000.00	<b>577 500.00</b>

Le Conseil municipal, ouï l'exposé de monsieur Antoine JEAN-BOLO et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité et à ce stade de la procédure :

- d'approuver l'attribution d'avances de subventions pour 2017 pour un montant de 577 500,00 € (cinq cent soixante-dix-sept mille cinq cent euros) conformément au tableau ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme,  
Schœlcher, le 23 FEV. 2017

Le Maire

Luc CLEMENTE

